

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Cession de la parcelle
ZV 40 aux Charisettes

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

CESSION DE LA PARCELLE ZV40 AUX CHARISSETTES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L1111-1 ;
- **Vu** le Code Civil et notamment les articles 1382 et suivants ;
- **Vu** l'avis de la société France Domaines du 12 février 2026 ;
- **Considérant** l'exploitation agricole de la parcelle ZV 40 aux Charisettes par le Groupement Foncier Agricole (GFA) des Varennes ;
- **Considérant** l'offre du Groupement Foncier Agricole des Varennes pour l'acquisition de la parcelle ZV 40 aux Charisettes, appartenant à la Commune ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la cession de la parcelle ZV40 (6 030 m²) pour le montant de 1 750,00 euros au Groupement Foncier Agricole des Varennes, ce dernier prenant en charge l'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER